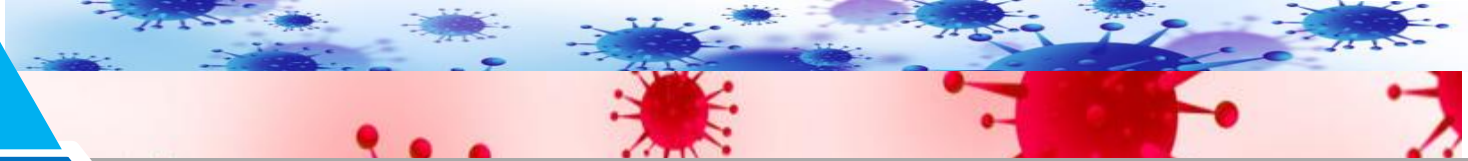




Empowered lives.
Resilient nations.



PROJET COVID 19 CRISIS MANAGEMENT

Rapport Final

Résumé des principaux résultats,
Leçons apprises et Bonnes
Pratiques.



Empowered lives.
Resilient nations.

INTRODUCTION

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au corona virus (COVID-19) qui constitue un défi de santé publique et de développement. Le Togo a enregistré son premier cas confirmé le 6 mars 2020. Pour adresser le défi, un plan de réponse nationale a été adopté. En plus de la création d'un centre de gestion des crises Covid-19, le gouvernement a également adopté plusieurs mesures importantes pour protéger ses citoyens contre la pandémie avec la fermeture des frontières, des écoles et l'interdiction de participer aux rassemblements publics et déclaré également l'état d'urgence sanitaire. En complément des mesures adoptées pour briser la chaîne de transmission de la maladie, le gouvernement a aussi pris des mesures d'urgence pour atténuer l'impact de la crise sur les acteurs économiques et les populations les plus défavorisées et y compris les jeunes et les femmes.

L'équipe pays des Nations Unies (UNCT) a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires de tous les niveaux pour apporter un soutien au gouvernement afin de mettre rapidement en œuvre les interventions nécessaires à l'échelle appropriée pour arrêter ou ralentir la transmission du COVID-19 tout en minimisant les impacts économiques, publics et sociaux. À cette fin, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Togo a élaboré et soumis au Bureau de crise du PNUD un projet pour aider le gouvernement à accroître sa stratégie dans la riposte contre la Covid 19.

I. DOMAINES STRATEGIQUES DE L'ENGAGEMENT DU PNUD

Le présent projet vise à apporter un appui à la riposte nationale à la pandémie à la Covid 19. Fondée sur une approche multisectorielle, inclusive et communautaire, la stratégie de mise en œuvre du Projet a adopté une démarche intégrée et graduelle en privilégiant des activités concrètes et immédiates à effet rapides pour répondre aux besoins prioritaires des structures nationales et populations bénéficiaires cibles. Il a combiné des éléments transversaux et intégrés pour le renforcement de la coordination, le renforcement des capacités de surveillance et la sensibilisation des communautés, avec des avantages concrets pour les populations touchées considérées comme marginalisées.

L'appui a été articulé sous les produits et activités catalytiques suivants :

- i.** Appuyer le déploiement de mécanismes de surveillance des droits de l'homme grâce auxquels des signaux d'alerte rapide peuvent être émis sur la prévention des cas de Covid, les actes de discrimination et l'éruption des cas de violations des droits de l'homme liés au COVID.
- ii.** Renforcer le rôle des organisations de la société civile, des chefs religieux, communautaires et traditionnels dans la riposte au Covid-19 par l'appui aux stratégies de sensibilisation et de communication des OSC et des différents leaders sur les mesures de prévention et de riposte.

- iii.** Renforcer la sécurité des populations et améliorer l'accès à la justice et à la sécurité des groupes marginalisés ou vulnérables dans les communautés, y compris les personnes vivant dans des conditions préexistantes et les personnes incarcérées.

Le présent rapport donne un aperçu de l'état de mise en œuvre du projet pendant pendant les six mois d'exécution : avril- octobre 2020.

II. RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS

1. Le mécanisme de surveillance des droits de l'homme est appuyé en vue de prévenir les actes de discrimination et de violations

L'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement est une mesure visant protéger la sécurité nationale, l'ordre public et la santé publique. Il a pour particularité de donner des pouvoirs supplémentaires aux autorités administratives et de restreindre les libertés individuelles et collectives.

La mise en œuvre d'une telle mesure comportant des risques potentiels de violation des droits de l'homme. Ainsi le PNUD appuyer la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et e ministère des droits de l'homme dans leur rôle de promotion et de protection des droits de l'homme pour mettre en place.

La CNDH a mis en place un observatoire des droits de l'homme pour recenser par lui-même et auprès d'autres acteurs, notamment les organisations de défense des droits de l'homme, des informations pertinentes sur les cas de violation des droits de l'homme en lien avec la gestion de l'urgence sanitaire, afin de faire des recommandations au gouvernement pour une meilleure protection des droits de l'homme.

2.1.1 Monitoring de la situation des droits de l'homme

❖ *Monitoring des violations des droits de l'homme*

Neuf (09) cas d'allégations de violation des droits de l'homme (atteintes à l'intégrité physique, dont 3 décès) qui seraient imputés à la force spéciale mixte anti-pandémie COVID-19 ont été recensés par l'observatoire. Ces différents cas sont contenus dans le tableau ci-dessous.

N°	Date et lieu de l'incident	Nom de la victime/cas de violation	Unité mise en cause
01	1 ^{er} avril 2020 à Aného	Viol d'une jeune fille	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
02	07 avril 2020 à Djidjolé (coté maison Adébayor) (Lomé)	M. ZOGBEMA Kossi/coups et blessures à l'oeil	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
03	11 avril 2020 à Dévikémé (Préfecture des Lacs)	Mme DRAFOE Nyanuwoede (63 ans) / Coups et blessures	Agents du Commissariat de Police de Gbodjomé

		volontaires	
04	11 avril 2020) à Avédji (Lomé)	M. GUELI Kodjosseh (35 ans) Coups et blessures ayant entraîné la mort	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
05	15 avril 2020/ à Davié (Préfecture de Zio)	M. BOUKPESSI Essowè/ Coups et blessures volontaires	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
06	15 avril 2020 à Nukafu, boulevard Jean Paul 2, non loin de l'hôtel EDA OBA (Lomé)	M. TIASSOU Akoété alias Michel AKOÉTÉ/Coups et blessures volontaires	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
07	16 avril 2020 à Avépozo (Baguida)	Coups et blessures ayant entraîné la mort sur une femme enceinte. (nom de la victime inconnu)	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
08	20 avril 2020 à Atakpamé	manifestation des conducteurs de taxi-moto à Atapkamé concernant la saisie de leurs motos	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19
09	22 avril 2020 à Adakpame (Lomé)	M. Dodji KOUTWATI/ Coups et blessures ayant entraîné la mort	Force spéciale mixte anti-pandémie covid-19

La CNDH a, face à ces allégations, mené plusieurs actions qui se déclinent en des investigations, des rencontres avec les autorités en charge de la FOSAP. Elle a également par des correspondances, saisi les ministères concernés et effectué des visites de suivi.

Ainsi la Commission a par courrier le 16 avril 2020, recommandé au ministre de la sécurité et de la protection civile de prendre des mesures pour identifier les auteurs, les sanctionner conformément à la loi et prendre en charge les victimes. Une autre lettre du 07 mai 2020 a été envoyée au ministre de la justice transmettant la liste de tous les cas de violation des droits de l'homme recensés et a demandé au Garde des Sceaux de bien vouloir prendre les mesures idoines en vue de l'ouverture d'une enquête judiciaire. Le procureur de la République près le tribunal de Lomé a ouvert une enquête sur les sept des neuf cas.

- Action du gouvernement

Par communiqué en date du 27 avril 2020, le gouvernement a dénoncé les violations des droits de l'homme imputées aux agents de la FOSAP. Par ce même communiqué, le ministre de la justice a été instruit à l'effet de faire diligenter les enquêtes et procédures requises afin d'élucider de manière complète et indépendante les circonstances de tous les faits invoqués et faire établir les responsabilités conformément aux lois en vigueur.

Le gouvernement a, le 28 avril 2020, changé le commandement de la FOSAP.

Le ministère de la sécurité et de la protection civile a mis en place une commission d'enquête en charge des allégations de bavures imputées à la FOSAP. Elle n'a jusqu'à présent pas rendu ses conclusions.

❖ Monitoring des lieux de privation de liberté

L'observatoire des droits de l'homme, afin de s'assurer du respect des conditions de garde à vue dans le contexte de la COVID-19, a effectué les 03 et 04 juin 2020, des visites dans cinq (05) commissariats de police et brigades de gendarmerie de Lomé à savoir le Groupement d'Intervention de la Police Nationale, la Brigade Anti-Criminalité, le Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelle, la Direction Centrale de la Police Judiciaire et la sureté nationale (Antigang).

La visite a permis de relever que toutes les unités visitées disposent de dispositifs de lavage des mains à l'entrée comme à l'intérieur. Les personnes gardées à vue et le personnel des unités visitées sont soumises au port systématique de masques. Néanmoins, la promiscuité dans les cellules empêche le respect de la distanciation physique dans toutes les unités visitées.

2.1.2 Sensibilisations sur le respect des droits de l'homme

Afin d'intervenir rapidement pour prévenir les actes de discrimination et créer un environnement plus tolérant et plus respectueux des droits fondamentaux de toute personne, qu'elle soit affectée ou non par le coronavirus, la CNDH et le ministère des droits de l'homme ont dans le cadre de ce projet mis en œuvre des stratégies de communication. Différents supports de communication ont été produits et diffusés dans ce sens sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs de résultats

Par la CNDH

1. Deux (2) spots audio traduits en cinq langues (français, ewé, kabyè, tem, moba) produits ;
2. Trois (3) spots audiovisuels en français réalisés ;
3. Des lots de posters autocollants ;
4. Des posters géants (Lomé, Sokodé). Ces posters ont été placés à quatre (4) endroits à Lomé (au rond-point GTA, à Adidogomé en face du lycée technique, au marché Agoè Assiyéyé, à Fréau jardin) et à deux (2) emplacements à Sokodé.



Fréau Jardin

Par le ministère

5. Deux spots audiovisuels produits et diffusés sur les chaînes nationales

2.2 Les organisations de la société civile, les chefs religieux, communautaires et traditionnels sont renforcés et engagés dans la riposte contre la Covid- 19

Dans les régions, le Pnud a appuyé certaines organisations de la société pour accroître d'une part leur implication, celle des leaders religieux et communautaires dans la riposte à travers les plusieurs activités et d'autre part renforcer la résilience des plus vulnérables face à l'impact de la pandémie :

2.2.1 Activités de sensibilisation sur la Covid-19 et sur le respect des mesures barrières

En vue de réduire la propagation de la pandémie dans les régions, des tournées sensibilisations ont été effectuées dans les communautés par les partenaires suivants « *Pour un Monde Meilleur (P2M)* » dans la région des plateaux, « *Programme d'appui à la femme et à l'enfance déshéritée (PAFED)* » dans la région centrale et « *Réseau des Femmes et Développement des Savanes (REFED/S)* » dans la région des savanes. Les équipes de sensibilisations de ces organisations ont été appuyées par la force spéciale anti-pandémie (FOSAP), les autorités locales (chefferie traditionnelle, maires, préfets) et les agents de santé.

Les sensibilisations ont été faites les jours de marché pour toucher un plus grand nombre de population en français et dans les langues locales, elles ont été couplées des formations en production du savon liquide, la mise à disposition de dispositifs de lavage et masques.

Aussi des émissions-radio ont-elles été organisées dans la mise en œuvre du projet. Les thèmes développés vont des informations générales sur la COVID-19, de la situation de la propagation, des signes, des mesures barrières, des conseils sur la vie sociale, la non-stigmatisation des personnes qui présentent des signes, l'hygiène, l'eau et la santé, les violences conjugales accentuées à cause des effets de la pandémie, les causes et les conséquences des violences conjugales faites sur les femmes et sur les jeunes filles, les voies de recours en cas de violence conjugale ou de violence faite aux jeunes filles.

Indicateurs de résultats :

❖ *Dans la région des savanes*

6. 33 cantons frontaliers au Ghana, Bénin et au Burkina Faso des 07 préfectures de la région ont été touchés
7. 4 000 personnes sensibilisées en moyenne 130 personnes sont touchées dans chaque canton.
8. 6 000 masques ont été offerts aux populations (personnes handicapées, vieilles personnes, apprenties coiffeuses, couturières, tapissières, élèves, et autres).
9. 66 dispositifs de lavage de main ont été implantés dans les marchés et autres lieux publics des 33 cantons bénéficiaires.
10. 330 personnes formées en fabrication de savon liquide
11. 12 émissions-radio synchronisées sur les 7 radios de la région des Savanes ont été organisées au cours des 03 mois d'exécution du projet.

Données désagrégées par sexe des bénéficiaires des sensibilisations

Préfectures	Bénéficiaires				
	H	F	T	Jeunes (20%)	Pers. Agées (30%)
Oti	185	310	495	99	149
Oti-Sud	114	386	500	100	150
Kpendjal	36	264	300	60	90
Kpendjal-Ouest	34	166	200	40	60
Tône	163	297	460	92	138
Tandjoaré	164	388	552	110	166
Cinkassé	178	480	658	132	197
Total	710	2095	3300	660	950

Données désagrégées formation en fabrication du savon liquide

Préfectures	Bénéficiaires		
	H	F	T
Oti	0	40	40
Oti-Sud	0	50	50
Kpendjal	0	30	30
Kpendjal-Ouest	0	20	20
Tône	0	60	60
Tandjoaré	0	70	70
Cinkassé	0	60	60
Total	0	330	330



Sensibilisation au marché de Dapaong



Formation en fabrication de savon liquide à Naki- est

❖ **Dans la région centrale**

- 230 leaders communautaires et femmes leaders ont été formés et outillés pour sensibiliser la population.
- 78 sensibilisations ont été réalisées les six préfectures de la région centrale par les femmes leaders dans 26 cantons ;
- 5 comités féminin de veille ont été mis en place dans les différentes préfectures
- 800 maques ont été distribués dans les 6 préfectures de la région.
- 25 dispositifs de lavage des mains ont été installés

Données désagrégées des leaders communautaires

formés

Préfecture	Hommes	Femmes	Total
Tchaoudjo	4	56	60
Tchamba	2	42	44
Sotouboua	2	42	44
Blitta	9	58	67
Mo	2	13	15
TOTAL GENERAL	19	211	230



Photo de famille des participants à la sensibilisation sur la Covid 19 à Blitta



Photo prise lors de la sensibilisation sur les violences conjugales et abus sur les jeunes filles à Sotouboua

12. 10 émissions ont été réalisées à raison de 02 émissions par préfecture et par radio identifiée

Préfectures	Radios
Tchaoudjo	Radio Évangile Albarka.
	Radio Méridien
Tchamba	Radio Tchamba
Sotouboua	Radio Cosmos
Blitta	Radio étincelle.

❖ Dans la région des plateaux

13. 08 campagnes de sensibilisation dans les 08 marchés cibles des préfectures Wawa, Akébou, Anié, Amou, Kpélé ;
14. 26 dispositifs de lavage de mains installés dans les 08 marchés cibles ;
15. 3200 masques distribués soit 400 masques par marchés ;
16. 10 comités cantonaux ont été installés dans les chefs-lieux de cantons abritant les marchés ciblés ;
17. Deux émissions interactives animées synchronisées sur 5 radios.

Données désagrégées par sexe des bénéficiaires

Activités		Hommes	Femmes	TOTAL
Sensibilisation dans les marchés et quartiers des localités		20 %	80 %	100 %
Formation production de savon liquide		0	16	16
Production du savon liquide		0	16	16
Dispositifs de lavage des mains dans les marchés		20 %	80 %	100 %
Distribution de masques dans les marchés		20 %	80 %	100 %
Comités cantonaux de riposte à la COVID-19	Localités			
	Anié	05	02	07
	Bato	05	02	07
	Gamè	03	04	07
	Okpahoué	02	05	07
	Adèta	02	05	07
	Kougnohou	0	07	07
	Zogbégan	05	03	08
	Badou	02	05	07
	Badou Dzidzi	01	06	07
Kessibo Wawa	03	04	07	

2.2.2 Activités pour renforcer la résilience des personnes vulnérables

Dans le contexte de la Covid-19, l'un des défis majeurs est celui de l'atténuation de l'impact de la crise sur la vie des populations. En effet, face aux contraintes opérationnelles croissantes sur le terrain, dues en partie aux restrictions des déplacements en vue de freiner la propagation du virus, l'arrêt des activités socio-économiques, le PNUD et ses partenaires d'exécution ont entrepris dans les trois régions des actions pour atténuer l'impact de la crise COVID19 sur les personnes vulnérables.

Indicateurs de résultats

❖ Dans la région des savanes

18. 330 kits alimentaires composés de maïs, du riz, du haricot, du gari et d'huile ont été distribués aux personnes les plus vulnérables identifiées dans les 33 cantons. Les personnes identifiées sont les filles ou femmes handicapées, les orphelines apprenties-couturières, coiffeuses, tisserandes, élèves. La composition du kit diffère d'une localité à une autre compte-tenu des préférences des bénéficiaires.

19. Une rencontre pour réfléchir sur les impacts de la pandémie sur les activités des groupements et la possibilité de mettre en place une caisse de résilience

20. aux chocs pour chaque groupement, a été organisée.



❖ Dans la région centrale

21. 396 kits alimentaires distribués aux femmes des cinq préfectures de la région.

22. 300 kits d'hygiène distribués aux jeunes filles vulnérables

Préfecture	Femme âgée sans revenu	Femme en situation de handicap	Femme seule avec enfant à charge	Veuve avec enfant (sans revenu)	Veuve sans revenu	Total général
Blitta	16	9	10	6	13	54
Mô	1	5	20	20	4	50
Sotouboua	13	11	17	6	9	56
Tchamba	27	6	10	4	11	58
Tchaoudjo	55	23	43	39	18	178
Total général	112	54	100	75	55	396



Photo des kits d'hygiène et kits alimentaires



Photo des bénéficiaires de kits alimentaires à Djarkpanga dans la préfecture de Mô

❖ Dans les plateaux

23. Cent (100) familles vulnérables ont été identifiées par des personnes ressources ou les chefs des communautés. A chacune de ces familles, un kit alimentaire composé de riz, maïs, haricot, huile, gari, sucre et poisson fumé leur a été donné, leur permettant de réduire leur vulnérabilité en cette période de COVID-19.
24. Une rencontre pour réfléchir sur les impacts de la pandémie sur les activités des groupements et la possibilité de mettre en place une caisse de résilience aux chocs pour chaque groupement, a été organisée
25. Dix (10) caisses de résilience ont été mises en place. Les modalités d'alimentation des caisses ont été étudiées et le démarrage a été appuyé par le projet. Cet appui financier non remboursable octroyé.

Données désagrégées par sexe des bénéficiaires

Activités		Hommes	Femmes	TOTAL
Atelier de réflexion avec les femmes des groupes organisés		0	30	30
Appui à la mise en place de caisses de résilience aux chocs		0	319	319
Distribution de kits alimentaires	Bato	02	08	10
	Gamè	0	10	10
	Anié	04	16	20
	Hihéatro	12	26	38
	Ayomé	03	09	12
	Personnes infectées	03	03	06
	CFRA (collectif des	0	04	04

2.3. la sécurité des groupes marginalisés ou vulnérables dans les communautés, y compris personnes incarcérées est renforcé

2.3.1 Appui à la population carcérale

Depuis l'apparition du premier cas, des actions ont également été posées pour prévenir sa propagation en prison. Malheureusement, ces dispositions préventives n'ont pas pu empêcher l'entrée du virus en prison.

Pour prévenir la propagation du COVID au sein de la population carcérale et contribuer à l'amélioration des conditions de détention, le projet a appuyé les actions de l'ong Union chrétienne des jeunes gens (UCJG). Ainsi, des sensibilisations sur la protection contre la contamination au Covid 19 ont été faites et des matériels d'hygiène et de protection ont été mis à la disposition de 1500 détenus et du 100 membres du personnel de l'administration pénitentiaire de 6 lieux de détention et de 200 jeunes à risque des marchés (d'Adidogomé et d'Agoe).

2.3.2 Appui aux jeunes

Avec les jeunes, l'ong ACDIEF à travers son projet Communauté Jeunesse contre Covid 19 et innovation en droits humains a amené les jeunes à produire et publier des vidéos, d'information, d'éducation et de communication sur la Covid 19, les mesures barrières et les enjeux des droits de l'homme sur les réseaux sociaux. A l'issue de cette activité, 15 jeunes ont été primés.

III. LECONS APPRISES

Le projet a permis d'apprendre beaucoup de choses sur le terrain, notamment :

- Une proportion non négligeable de la population est encore ignorante de l'existence de la pandémie de COVID-19 ;
- La négligence des mesures barrières par beaucoup de communautés ;
- Le niveau élevé de vulnérabilité des femmes dans cette crise sanitaire ;
- La recrudescence des violences faites aux femmes ;
- Les besoins sont réels sur le terrain et nécessitent des actions à mener pour contenir la pandémie et ses conséquences ;
- Les conséquences psychologiques et socioéconomiques de cette pandémie sur la population existent réellement dans les communautés ;
- La baisse ou une absence de revenus critique pour le maintien des besoins des familles en nourriture et santé, un impact très important dans la production, transformation et commercialisation des produits alimentaires ;
- L'accompagnement des autorités locales (Préfets et Maires) : Elles ont participé activement aux campagnes de sensibilisation
- L'appropriation du projet par les autorités cantonales : présence des chefs-cantons, des CVD, des Maires à toutes les sensibilisations, identification des femmes et filles vulnérables par les chefs-cantons, mise en place des Comités de gestion du matériel et du savon sur les lieux d'implantation des dispositifs de lave-mains ;
- La participation et bonne collaboration des Agents de FOSAP aux campagnes de sensibilisations dans toutes les localités ;
- La participation et bonne collaboration des Agents de Santé, de l'Action Sociale aux séances de sensibilisation ;

IV. RECOMMANDATIONS

A l'issue des 6 mois d'activités de ce projet, l'équipe recommande :

1. PNUD

- Contribuer à rehausser le niveau de vie économique des femmes en appuyant des AGR de résilience à la COVID-19.
- Appuyer les actions d'appui aux couches vulnérables

2. Partenaires execution

- Poursuivre les actions de sensibilisation de proximité et dans les lieux publics
- Faire le suivi pour s'assurer que les femmes formées sensibilisent effectivement sur le respect des mesures et gestes barrières.
- S'assurer également que les dispositifs de lavage des mains placés dans les lieux publics sont effectivement utilisés par le public.